

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le NEUF AVRIL
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Madame Valérie BAUD PACHON - première adjointe

Date de convocation du Conseil municipal : 04 avril 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 18

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : /

Nombre de votants : 18

- Pour : 18

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 18

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François

Absents et excusés : 05

Mmes, MM. TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise, BERGER Jean-François - maire

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

D_2025_04_08

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL : ADOPTION

*Jean-François BERGER- maire -, ne participe pas au vote et quitte la salle,
Valérie BAUD PACHON - première adjointe - assure la présidence de séance*

Vu le CGCT et notamment les articles L2121-31 et L1612-12 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal approuvant le budget primitif 2024 en date du 11/04/2024,

Vu, le cas échéant, les décisions modificatives,

Ayant entendu l'exposé de Josette VERNET, conseillère municipale, le maire ayant quitté la salle au moment du vote et le conseil municipal siégeant sous la présidence de la 1^{ère} adjointe, conformément à l'article L2121-14 du CGCT,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTÉ le compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Résultats
Résultat de clôture 2023	4 259 734,14 €	1 952 151,92 €	6 211 886,06 €
Affectation au financement de l'investissement	2 606 086,16 €		2 606 086,16 €
Recettes 2024	28 220 696,58 €	10 389 094,33 €	38 609 790,91 €
Dépenses 2024	25 023 175,93 €	7 055 461,43 €	32 078 637,36 €
Résultat avant report	3 197 520,65 €	3 333 632,90 €	6 531 153,55 €
Résultat de clôture 2024	4 851 168,63 €	5 285 784,82 €	10 136 953,45 €

DONNE quitus au maire.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 10 avril 2025.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule MARULLAZ.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.
